Image not found or type unknown

visa rapprochement familial

Par **marqi**, le **25/12/2008** à **20:02**

bonjour,
je suis francais marié avec une brésilienne en France en juillet dernier , qui est entrée pour un sejour tourisme de 3 mois ; a l issue des 3 mois ma femme n est pas repartie dans son pays d origine pour demander un visa long sejour de rapprochement familial
Peux t on demander un visa dans une prefecture pour qu elle reste en France ?
Ou doit on retourner au bresil pour demander le visa pour rapprochement famillial,
Peux t on etre embeter a Roissy a la police des frontières ?

Merci de votre reponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés